



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

Point 16.2 de l'ordre du jour provisoire

DIXIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 20-24 novembre 2023

Coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

Résumé

Le présent document fait la synthèse des faits nouveaux et des activités menées dans le cadre de la collaboration entre les secrétariats du Traité international et du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) depuis la 9^e session de l'Organe directeur. Il présente en particulier les initiatives qui ont menées pour donner suite aux indications et orientations générales fournies par l'Organe directeur, aux termes de la résolution 12/2022, à l'intention du Fonds fiduciaire. Le présent document doit être examiné en même temps que le document IT/GB-10/23/16.2.2 – *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à l'Organe directeur* – qui expose de manière détaillée les activités menées par le Fonds fiduciaire depuis la 9^e session de l'Organe directeur en ce qui concerne les programmes, la mobilisation de ressources et la communication.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à examiner le présent document, ainsi que les documents ci-dessous, et à adopter une résolution visant à donner des indications et des orientations, en s'appuyant sur les éléments figurant à l'annexe au présent document.

- a) *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à l'Organe directeur* (IT/GB-10/23/16.2.2);
- b) *Rapport sur la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées* (IT/GB-10/23/9.1.3);
- c) *White Paper: Mainstreaming Global Crop Conservation Strategies in Plant Treaty Processes* (Livre blanc: Intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées dans les processus du Traité international) (IT/GB-10/23/16.2/Inf.1);
- d) *The Plants That Feed the World: baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture* (Les plantes qui nourrissent la population mondiale – données et indicateurs de référence visant à étayer les stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) (IT/GB-10/23/16.2/Inf.2).

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, l'Organe directeur a conclu un accord régissant ses relations avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) et a reconnu que le Fonds fiduciaire constituait un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).
2. En vertu de l'Acte constitutif du Fonds fiduciaire et de l'Accord régissant les relations entre le Fonds fiduciaire et l'Organe directeur, le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire reconnaît à l'Organe directeur le pouvoir de fournir au Fonds fiduciaire des indications et orientations générales relatives à toutes questions du ressort du Traité international et fait régulièrement rapport à l'Organe directeur sur les activités du Fonds.
3. L'annexe au présent document contient d'éventuels éléments d'indications et d'orientations générales que doit fournir l'Organe directeur au Fonds fiduciaire au moyen d'une résolution. Le *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à l'Organe directeur* est publié sous la cote IT/GB-10/23/16.2.2.

II. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

4. Les interactions entre le Bureau de la 10^e session de l'Organe directeur et le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire, ainsi que la coopération entre les secrétariats du Traité international et du Fonds fiduciaire, ont été très positives et fructueuses.
5. Le Secrétaire a participé aux réunions du Conseil d'administration et du Conseil des donateurs du Fonds fiduciaire et le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire a présenté un compte rendu de la situation au Bureau et a assisté à des réunions d'autres organes subsidiaires. Ces participations et ces interactions ont permis une communication et des échanges d'informations réguliers.
6. Durant l'exercice biennal, plusieurs réunions de coordination ont réuni, en présentiel ou à distance, les secrétariats du Traité international et du Fonds fiduciaire, ce qui a permis d'organiser et de mettre en œuvre de nombreuses initiatives et activités conjointes, lesquelles sont développées dans les sections suivantes.

Sélection et nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire

7. Conformément à l'Acte constitutif du Fonds fiduciaire, quatre membres du Conseil d'administration du Fonds sont nommés par l'Organe directeur du Traité international. En vertu des *Procédures pour la sélection et la nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*, adoptées par l'Organe directeur à sa 5^e session (résolution 3/2013), «[l']Organe directeur [...], à moins qu'il n'en décide autrement dans le futur, autorise son Bureau à procéder à la sélection et à la nomination des candidats aux postes de membres du Conseil d'administration, en vertu de l'article 5 de l'Acte constitutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures».
8. Dans sa résolution 12/2022, l'Organe directeur a demandé «au Bureau de la dixième session de procéder à la sélection et à la nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire dans le cas d'éventuelles vacances avant la dixième session, conformément aux *procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures*».
9. À la date de publication du présent document, le Bureau n'a certes procédé à aucun renouvellement, ni aucune sélection ou nomination, des membres du Conseil d'administration depuis la dernière session de l'Organe directeur, toutefois un rapport actualisé sera présenté à la 10^e session de l'Organe directeur, dans le cas où des opérations seraient engagées à cet égard avant la session.

III. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

A. Mobilisation de ressources

10. À sa 9^e session, l'Organe directeur a recommandé au Fonds fiduciaire de continuer d'élargir sa coopération avec le Traité international en matière de mobilisation de ressources. Il a aussi recommandé au Fonds fiduciaire de collaborer davantage avec le secrétariat du Traité international afin que ces deux organes s'acquittent du rôle important qui leur a été confié, à savoir de mobiliser une assistance permettant d'assurer la conservation des collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international (les collections relevant de l'article 15). Ce faisant, il a encouragé ces deux organes à s'assurer du concours d'une grande diversité de donateurs et de partenaires détenant ces collections internationales ou y apportant un appui.

11. Le Fonds fiduciaire et le Secrétaire ont continué d'élargir considérablement leur collaboration en matière de mobilisation de ressources depuis la dernière session de l'Organe directeur. Il en a découlé un certain nombre de nouvelles initiatives de mobilisation de ressources, élaborées et mises en œuvre conjointement par les deux organes, comme résumé ci-après.

Mécanisme de financement destiné à fournir un appui de courte durée aux collections internationales

12. Le secrétariat et le Fonds fiduciaire ont collaboré afin d'établir un mécanisme de financement destiné à fournir un appui de courte durée à certaines collections internationales (qui est appelé «mécanisme de financement») et de mobiliser des ressources en sa faveur. Le mécanisme de financement fournira, pour une période de courte durée, les ressources nécessaires au financement des opérations essentielles des collections internationales jusqu'à ce que le fonds de dotation du Fonds fiduciaire soit suffisamment élevé pour assurer le financement pérenne des collections. Le mécanisme de financement concerne les collections qui ne relèvent pas de la structure de gouvernance «One CGIAR». Le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire a approuvé sa création et son cadre opérationnel en collaboration avec le Traité international.

13. Dans le cadre du mécanisme de financement, le Secrétaire a collaboré avec le Fonds fiduciaire afin de mobiliser des ressources, en particulier pour élaborer conjointement une demande de financement de 3 millions d'USD destinés à l'appui à court terme des collections prioritaires relevant de l'article 15.

L'initiative BOLD (Biodiversity for Opportunities, Livelihood and Development) pour la biodiversité au service des perspectives, des moyens de subsistance et du développement

14. À sa 9^e session, l'Organe directeur a encouragé le Fonds fiduciaire à collaborer davantage avec le secrétariat afin d'entreprendre des activités conjointes de renforcement des capacités des partenaires nationaux en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité. Depuis le début de l'année 2023, le Secrétaire collabore aussi avec le Fonds fiduciaire sur le projet BOLD (*Biodiversity for Opportunities, Livelihood and Development*), pour la biodiversité au service des perspectives, des moyens de subsistance et du développement. Dans le cadre de l'un des volets du projet BOLD, une formation aux politiques et aux lois relatives aux RPGAA a été dispensée au personnel des banques de gènes nationales qui participent à ce projet. Une formation collective a été donnée en mai 2023 dans le cadre d'une réunion de projet et d'autres activités de formation aux niveaux international et national, notamment en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de financement du Traité international, seront mises en œuvre lors du prochain exercice biennal.

15. Le projet BOLD est aussi une source de financement pour la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées, conjointement établie par le Fonds et le Traité, comme indiqué dans le document IT/GB-10/23/9.1.3 – *Rapport sur la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées*.

Réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées

16. L'Organe directeur, à sa 9^e session, a accueilli avec satisfaction la création conjointe de la réserve d'urgence destinée aux collections de matériel génétique menacées (la réserve). La réserve a été conçue pour fournir un appui rapide, à court terme et urgent aux collections conservées *ex situ* dans le cadre du Système multilatéral, lorsqu'il existe une menace imminente pour la collection et qu'aucune autre aide financière n'est disponible.

17. Au moment de la publication du présent document, un soutien avait été sollicité auprès de la réserve par trois pays supplémentaires, à savoir le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Soudan. À sa 7^e réunion, le Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources a demandé au secrétariat et au Fonds fiduciaire d'étudier la possibilité de fournir, si besoin, un soutien au Soudan par l'intermédiaire de la réserve. Le Secrétaire du Traité et le Fonds fiduciaire ont procédé à une évaluation conjointe des propositions reçues en s'appuyant sur les critères d'octroi que ces deux organes ont définis par l'intermédiaire du Cadre opérationnel de la réserve. Le Secrétaire fera le point sur l'examen de ces demandes, soit dans une version révisée du présent document, soit pendant la 10^e session de l'Organe directeur.

18. Le document IT/GB-10/23/9.1.3 – *Rapport sur la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées* – contient un compte rendu financier et technique détaillé des activités conjointes de la réserve d'urgence.

Aide au transfert de la collection nationale de semences ukrainienne

19. Dans le cadre d'un projet de la FAO financé par l'Union européenne, le Secrétaire a collaboré avec le Fonds fiduciaire et les services de la FAO concernés afin de transférer une importante collection de matériel phytogénétique unique, qui était détenue à Kharkiv, ville située en zone de conflit actif dans l'est de l'Ukraine, vers un lieu plus sûr à l'ouest du pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux visant à concerter l'action menée pour préserver le patrimoine agricole d'Ukraine. Le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen) et la Fondation Novo Nordisk ont eux aussi rapidement apporté une aide d'urgence à la banque de gènes nationale de l'Ukraine.

20. Le Fonds fiduciaire et le secrétariat du Traité sont les partenaires techniques du projet dirigé par la FAO en Ukraine et ils ont uni leur action pour coordonner la mise à disposition de l'expertise nécessaire à la planification et à l'exécution des activités, en particulier le transfert de la collection, la construction d'un dépôt supplémentaire dans l'ouest de l'Ukraine et l'élaboration d'un plan à long terme de restauration du système ukrainien de RPGAA.

21. Ce plan à long terme a été élaboré lors d'un atelier organisé à Bonn (Allemagne), en mai 2023, dans le cadre du projet de l'Union européenne organisé par le Fonds fiduciaire. Ont participé à cet atelier des représentants du système de RPGAA ukrainien, du secrétariat du Traité international et de la FAO en Ukraine, ainsi que des experts internationaux de NordGen, d'Allemagne, du Canada et du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques. Depuis lors, l'Académie nationale des sciences agraires de l'Ukraine a approuvé ce plan.

Participation au Comité permanent de la Stratégie de financement et de la mobilisation de ressources (Comité de financement)

22. Le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (Fonds fiduciaire), M. Stefan Schmitz, et le Directeur des affaires externes, M. Hannes Dempewolf, ont fait un compte rendu au Comité de financement au sujet des activités du Fonds fiduciaire et des avancées en matière de mobilisation de ressources, en particulier concernant les initiatives menées conjointement par les secrétariats du Traité et du Fonds fiduciaire.

23. Le Comité a remercié le Fonds fiduciaire pour le compte rendu détaillé qu'il a présenté et a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur les mécanismes de financement conjoints du Traité et du Fonds fiduciaire concernant la réserve d'urgence et l'appui de courte durée aux collections internationales.

24. Le Comité a pris note de la proposition d'organiser un Sommet mondial des banques de gènes, en collaboration avec le secrétariat du Traité. Il a observé que, même si le sommet porte sur la conservation *ex situ*, le secrétariat devrait étudier la possibilité de profiter de cette rencontre pour communiquer au sujet du Fonds pour le partage des avantages et des projets connexes et pour expliquer en quoi ce sommet vient compléter d'autres mécanismes de financement.

B. Questions scientifiques et techniques

Soutien à la collection relevant de l'article 15 du Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza (Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement [CATIE])

25. À sa 9^e session, l'Organe directeur a invité le Fonds fiduciaire à poursuivre et approfondir sa coopération avec le Secrétaire, conformément à l'article 15, paragraphe 1, alinéa g, du Traité international, afin de mobiliser une assistance technique permettant d'assurer une bonne conservation de ces collections.

26. Pendant l'exercice biennal, le secrétariat du Traité international et le Fonds fiduciaire ont collaboré afin de soutenir le rafraîchissement de la collection de caféiers relevant de l'article 15 et gérée par le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), au Costa Rica. Sur la base des recommandations de la stratégie mondiale de conservation des caféiers et d'une étude complémentaire financée par Felco SA, le transfert de la collection vers un nouveau site plus approprié au sein du CATIE est en cours, en veillant à ce que toutes les accessions soient représentées par un nombre suffisant d'arbres et assorties d'un dossier documentaire complet.

27. Les deux organes échangent régulièrement des informations sur les faits nouveaux d'ordre technique, politique et financier relatifs aux collections relevant de l'article 15.

Webinaire mondial sur le rôle que jouent les ressources génétiques du sorgho et du mil dans le cadre d'une agriculture durable

28. L'Organe directeur, à sa 9^e session, a salué l'organisation par le Fonds fiduciaire et le secrétariat du Traité international d'une série de tables rondes internationales d'experts qui a réuni des acteurs de premier plan dans les domaines de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), et a encouragé les deux organes à tirer parti de l'expérience acquise afin de continuer à fournir des formations et une expertise scientifiques et techniques, notamment en tirant profit de mécanismes en ligne.

29. Dans le cadre de l'Année internationale du mil, le secrétariat, en collaboration avec le Fonds fiduciaire et l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, a organisé une table ronde internationale réunissant des experts de haut niveau afin de souligner l'importance de la diversité génétique du sorgho et du mil pour la sécurité alimentaire et pour une agriculture durable. Quelque 200 personnes ont participé à cette conférence en ligne ouverte au public. Elle a réuni 12 intervenants, qui étaient des experts de haut niveau de la FAO, du Fonds fiduciaire, de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides, et d'autres organisations gouvernementales, du secteur privé et de la société civile, qui travaillent sur les questions relatives au sorgho et au mil. Les experts ont fait le point sur l'état mondial de la production de sorgho et de mil et sur la conservation, le partage et l'utilisation actuels de ces céréales par les banques de gènes internationales, les programmes nationaux, les chercheurs et les obtenteurs, le secteur semencier et les organisations non gouvernementales. Cette réunion a été l'occasion de mettre en lumière les obstacles à une utilisation efficace et efficiente de la diversité de ces petites céréales et aussi de souligner les moyens de surmonter ces obstacles. Des services d'interprétation simultanée ont été assurés en anglais, arabe, espagnol et français.

Données et indicateurs de référence visant à étayer les stratégies de conservation et d'utilisation des RPGAA

30. L'Organe directeur, à sa 9^e session, a recommandé au Fonds fiduciaire de renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Traité international sur les questions scientifiques et techniques, en particulier dans le cadre des stratégies de conservation des espèces cultivées. Dans ce contexte, il a invité le Fonds fiduciaire à présenter, sous sa forme définitive, le livre blanc que ce dernier élabore, de sorte que l'Organe directeur puisse fournir des orientations générales à sa 10^e session. L'Organe directeur a aussi intégré à son Programme de travail pluriannuel l'objectif d'étape suivant pour la 10^e session: *Renforcement de la prise de décisions fondées sur des informations concernant la gestion des RPGAA: résultats de deux nouvelles analyses mondiales*. Les deux analyses mentionnées dans le Programme de travail sont détaillées dans la présente section.

31. Le secrétariat a contribué à la phase initiale de mise en œuvre du nouveau projet triennal *Mainstreaming the Global Crop Conservation Strategies in Plant Treaty Processes* (Intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées dans les processus du Traité international). Ce projet a été

présenté lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la 11^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, intitulé *Global Crop Conservation Strategies: evidence-based priority-setting for the global system for the conservation of PGRFA* (Stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées – définir les priorités en s'appuyant sur des données factuelles pour le système mondial de conservation des RPGAA). Le Fonds fiduciaire a présenté à l'Organe directeur le livre blanc *Mainstreaming Global Crop Conservation Strategies in Plant Treaty Processes* (Intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées dans les processus du Traité international) publié sous la cote IT/GB-10/23/16.2/Inf.1.

32. Le secrétariat a collaboré avec le Fonds fiduciaire à l'élaboration sous sa forme définitive de l'étude intitulée *The Plants That Feed the World: baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture* (Les plantes qui nourrissent la population mondiale: données et indicateurs de référence visant à étayer les stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), dont une pré-publication a été présentée à l'Organe directeur à sa 9^e session. Plusieurs documents de référence liés à cette étude et outils qui en font la promotion, par exemple un podcast réunissant le personnel du secrétariat et du Fonds fiduciaire, seront publiés sur le site web du Traité international avant la 10^e session de l'Organe directeur. L'étude figure dans le document publié sous la cote IT/GB-10/23/16.2/Inf.2.

C. Système mondial d'information

33. À sa 9^e session, l'Organe directeur a invité le Fonds fiduciaire à continuer de participer aux travaux du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information et à transmettre régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de ses activités intéressant le Système mondial d'information.

34. Le Fonds fiduciaire a participé activement à la 5^e réunion du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information (mai 2023). Lors de cette réunion, le Comité a pris note des informations actualisées fournies au sujet de Genesys et d'autres initiatives et projets d'information pertinents. Le Comité a également conseillé au Secrétaire de continuer à encourager la collaboration afin de renforcer les synergies entre ces initiatives.

35. Le secrétariat s'est fortement impliqué au Comité consultatif de Genesys en octobre 2022, et il a contribué à l'examen du projet de programme de travail pour Genesys. Par ailleurs, le secrétariat a partagé des informations précieuses sur l'état de la documentation relative aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) dans certaines banques de gènes situées dans des pays en développement. En outre, le secrétariat et le Fonds fiduciaire ont mis en évidence des possibilités de collaboration permettant d'encourager l'utilisation et le partage des informations sur les RPGAA.

D. Sensibilisation et communication

36. À sa 9^e session, l'Organe directeur a recommandé au Fonds fiduciaire de poursuivre et de renforcer sa coopération avec le Traité international afin d'élaborer conjointement des produits de sensibilisation et de communication et de davantage systématiser et renforcer cette coopération au cours du prochain exercice biennal.

37. Le Traité et le Fonds fiduciaire ont collaboré sur plusieurs initiatives de sensibilisation et de communication, notamment le *Webinaire mondial sur le rôle que jouent les ressources génétiques du sorgho et du mil dans le cadre d'une agriculture durable* présenté à la section B, de même que les initiatives décrites ci-dessous.

Sommet mondial sur la diversité des espèces cultivées

38. Le secrétariat du Traité international et le Fonds fiduciaire collaborent à l'organisation du premier sommet consacré à la diversité des cultures. Cette rencontre aura lieu en novembre 2023, à Berlin (Allemagne), et réunira des parties prenantes essentielles du monde entier. Il vise à sensibiliser sur le plan politique à l'importance de la diversité des cultures pour les perspectives, les moyens de subsistance et le développement, à renforcer la coopération entre les banques de semences du monde entier et à accroître leur influence.

39. L'accent sera mis sur le fait que les systèmes agroalimentaires dépendent de la diversité des espèces cultivées et des recommandations seront formulées à l'intention des décideurs sur les moyens de renforcer les banques de gènes en tant que sources de diverses espèces cultivées au service des chercheurs, des obtenteurs et des agriculteurs. Le Secrétaire présentera les conclusions de ce sommet à l'Organe directeur lors de sa 10^e session.

Soumission conjointe – observations sur le projet de cadre de déclaration de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature

40. Le Fonds fiduciaire et le secrétariat du Traité ont collaboré à la communication conjointe d'observations sur le projet de cadre de déclaration de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature.

41. Le projet de cadre de l'Équipe spéciale est une initiative mondiale de gestion et de communication des risques visant à permettre aux entreprises et aux institutions financières de tous les secteurs et de toutes les chaînes de valeur de repérer les évolutions des risques et des perspectives d'action liés à la nature, d'en rendre compte et d'agir en conséquence. Il propose des indicateurs pour le secteur agricole et alimentaire, concernant par exemple la biodiversité des cultures, et encourage la convergence avec les objectifs stratégiques internationaux tels que ceux du Cadre mondial pour la biodiversité.

42. La communication conjointe du secrétariat du Traité et du Fonds fiduciaire s'inscrivait dans le cadre d'une consultation publique menée par l'Équipe spéciale en vue de recueillir les observations de diverses parties prenantes. Des commentaires ont ainsi été reçus concernant l'élaboration d'orientations pour le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, l'agrobiodiversité et les RPGAA plus particulièrement. La communication est publiée sur le site web de l'Équipe spéciale.

43. Les recommandations définitives de l'Équipe spéciale et la première version de son cadre devraient être publiées en septembre 2023 en vue de son adoption commerciale.

IV. INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER

44. L'Organe directeur est invité à prendre note des activités menées et de la collaboration établie avec le Fonds fiduciaire, dont il est fait état dans le présent document, ainsi que des documents connexes suivants, et à adopter une résolution visant à donner des indications et des orientations, en s'appuyant sur les éléments figurant à l'annexe au présent document.

- a) *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures à l'Organe directeur* (IT/GB-10/23/16.2.2);
- b) *Rapport sur la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées* (IT/GB-10/23/9.1.3);
- c) *White Paper: Mainstreaming Global Crop Conservation Strategies in Plant Treaty Processes* (Livre blanc: Intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées dans les processus du Traité international) (IT/GB-10/23/16.2/Inf.1);
- d) *The Plants That Feed the World: baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture* (Les plantes qui nourrissent la population mondiale – données et indicateurs de référence visant à étayer les stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) (IT/GB-10/23/16.2/Inf.2).

PROJET DE RÉSOLUTION **/2023**INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DU FONDS FIDUCIAIRE MONDIAL POUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES**

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures (le Fonds fiduciaire) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international en ce qui concerne la conservation *ex situ* et la disponibilité des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

Rappelant que, en vertu du paragraphe 5 de l'article premier de son Acte constitutif, le Fonds fiduciaire opère conformément aux indications et orientations générales de l'Organe directeur du Traité international,

Prenant note du rapport du Fonds fiduciaire, qui porte sur les questions soulevées dans la résolution 10/2019,

Rappelant l'importance de la coopération avec le Fonds fiduciaire dans le domaine de la mobilisation de ressources, notamment en faveur des banques de gènes nationales dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition,

PARTIE I: INDICATIONS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1. **Remercie** le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire d'avoir présenté régulièrement son rapport annuel sur les activités du Fonds fiduciaire à l'Organe directeur et à son Bureau;
2. **Demande** au Président de l'Organe directeur et au Secrétaire d'informer le Conseil d'administration du Fonds fiduciaire des décisions prises par l'Organe directeur et fournit des indications et orientations générales concernant les domaines clés suivants;

A. Mobilisation de ressources

3. **Remercie** les gouvernements et autres donateurs qui ont apporté une contribution financière au fonds de dotation du Fonds fiduciaire, en particulier afin de lui permettre d'assurer le financement à long terme des collections détenues, conformément à l'article 15 du Traité international, et dont le montant actualisé des contributions effectives au fonds de dotation s'élevait à deux cent cinquante-trois millions d'USD, comme l'a indiqué le Fonds fiduciaire;
4. **Invite** le Fonds fiduciaire à communiquer des informations à l'Organe directeur, à sa 11^e session, sur les progrès réalisés en matière de mobilisation de ressources destinées au fonds de dotation du Fonds fiduciaire lors du prochain exercice biennal, ainsi qu'en ce qui concerne la mobilisation de fonds destinés à des projets, tels que ceux qui visent à appuyer certaines banques de gènes nationales dans des pays en développement et des pays en transition;
5. **Se félicite** et se déclare satisfait du renforcement important de la coopération concernant la mobilisation de ressources par le Directeur exécutif du Fonds fiduciaire et le Secrétaire du Traité international et remercie les donateurs qui ont accordé la priorité à l'appui à la mise en œuvre d'initiatives conjointes;
6. **Recommande** au Fonds fiduciaire de continuer à élargir sa coopération avec le secrétariat du Traité international en matière de mobilisation de ressources, et encourage également les donateurs à accorder la priorité aux initiatives, projets et programmes conçus et mis en œuvre conjointement par le Fonds fiduciaire et le secrétariat;
7. **Rappelant** qu'à sa 9^e session il avait recommandé au Fonds fiduciaire de poursuivre sa collaboration avec le secrétariat du Traité international afin que ces deux organes s'acquittent du rôle important qui leur a été confié, à savoir de mobiliser une assistance permettant d'assurer la conservation des collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international (les collections relevant de l'article 15), **se félicite** de la création

du mécanisme de financement destiné à fournir un appui de courte durée aux collections internationales et **recommande** que les deux organes poursuivent leur collaboration en la matière et, ce faisant, s'assurent du concours d'une grande diversité de donateurs et de partenaires détenant ces collections internationales ou apportant un appui à ces collections;

8. **Remercie** le Fonds fiduciaire pour le soutien actif qu'il a apporté aux travaux du Comité permanent de la Stratégie de financement et de la mobilisation de ressources (le Comité de financement) et **invite** le Fonds fiduciaire à continuer à renforcer le soutien apporté au Comité de financement;

9. **Félicite** le Fonds fiduciaire et le secrétariat du Traité, ainsi que d'autres partenaires, pour leurs efforts de coordination et d'appui au sauvetage et au transfert de la collection nationale de semences ukrainienne, dont fait partie l'élaboration d'un plan à long terme pour le système de RPGAA de l'Ukraine, et les **encourage** à continuer à collaborer avec les services concernés de la FAO et les acteurs des RPGAA afin de mobiliser plus de soutien en faveur de cette initiative, et **appelle** les donateurs à fournir un appui financier afin de soutenir cette initiative;

B. Questions scientifiques et techniques

10. **Se félicite** de l'appui que le Fonds fiduciaire a apporté à la mise en œuvre du Traité international pendant l'exercice biennal en cours, afin de favoriser la conservation et la disponibilité à long terme de la diversité génétique des espèces cultivées, dans les collections détenues au titre de l'article 15 du Traité international, et **invite** le Fonds fiduciaire à poursuivre et à approfondir sa coopération avec le Secrétaire, conformément à l'alinéa g du premier paragraphe de l'article 15 du Traité international, afin de mobiliser une assistance technique permettant d'assurer une bonne conservation de ces collections;

11. **Se réjouit** des diverses initiatives dont le Fonds fiduciaire a fait la promotion afin de soutenir les banques de gènes nationales, notamment les formations à la gestion des banques de gènes et les protocoles normalisés; **encourage** le Fonds fiduciaire à collaborer davantage avec le secrétariat afin d'entreprendre des activités conjointes de renforcement des capacités des partenaires nationaux en ce qui concerne la mise en œuvre du Traité; et **réaffirme** que le renforcement des capacités pour la conservation *ex situ* à l'échelle nationale est un facteur crucial de la réussite du Traité international;

12. **Se félicite** de l'organisation d'une table ronde réunissant des experts de haut niveau sur la diversité génétique du sorgho et du mil pour la sécurité alimentaire et pour une agriculture durable à l'occasion de l'Année internationale du mil et **encourage** les deux organes à continuer à fournir des formations et une expertise scientifiques et techniques par tous les moyens disponibles, notamment des outils en ligne;

C. Système mondial d'information

13. **Se félicite** de l'étroite collaboration du Fonds fiduciaire avec le Traité international et la FAO dans le domaine des informations sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et les **invite** à poursuivre leur collaboration dans le cadre d'activités de formation et de renforcement des capacités relatives aux systèmes d'information et à la documentation des RPGAA;

14. **Invite** également le Fonds fiduciaire à continuer à participer aux travaux du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information et à transmettre régulièrement des informations actualisées sur la mise en œuvre de ses activités intéressant le Système mondial d'information;

D. Communication et sensibilisation

15. **Recommande** au Fonds fiduciaire de poursuivre et de renforcer sa coopération avec le Traité international afin d'élaborer conjointement des produits de sensibilisation et de communication et de davantage systématiser et renforcer cette coopération au cours du prochain exercice biennal;

E. Intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées

16. **Remercie** le Fonds fiduciaire d'avoir présenté le livre blanc relatif à l'intégration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées dans les processus du Traité international (*White Paper: Mainstreaming Global Crop Conservation Strategies in Plant Treaty Processes*) et **prend note** des recommandations qu'il contient en matière de gouvernance, de développement et de mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées.

17. **Encourage** les parties contractantes à mieux faire connaître les actuelles stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et à les utiliser, le cas échéant, dans la mise en œuvre de leurs plans et stratégies nationaux, et **invite** les parties contractantes et les donateurs à prévoir des financements pour mettre en œuvre les actuelles stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, et pour l'élaboration, la publication, la promotion et la mise en œuvre des futures stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;
18. **Encourage** le Fonds fiduciaire et les autres parties prenantes participant à l'élaboration des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, en particulier les experts nationaux, à poursuivre la définition de domaines pertinents pour la mise en œuvre du Traité international;
19. **Accueille avec satisfaction** la recommandation d'établir un comité consultatif international chargé de fournir des orientations sur la portée, la structure, le calendrier et les espèces prioritaires des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;
20. **Souligne** l'importance des contributions que les experts nationaux peuvent apporter à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées;
21. **Demande** au Fonds fiduciaire et au Secrétaire du Traité d'élaborer une note de synthèse sur la création d'un comité consultatif international, précisant son mandat consistant à fournir des orientations sur la portée, la structure, le calendrier et les cultures prioritaires pour les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées ainsi que sa proposition de composition, et sur les modalités de financement et de mise en œuvre des futures stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées, notamment par les contributions d'experts nationaux, en vue de son examen par l'Organe directeur à sa 11^e session.
22. **Souligne** l'importance des réseaux de cultures pour la mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et **encourage** les parties contractantes et les autres parties prenantes à établir de nouveaux réseaux de cultures et à relancer les réseaux existants;
23. **Demande** au Comité consultatif scientifique sur le Système mondial d'information d'approfondir l'intégration et les synergies entre les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées et la banque de données du Traité international et d'autres composantes du Système mondial d'information;

PARTIE II: AUTRES QUESTIONS

24. **Demande** au Bureau de la 10^e session de procéder à la sélection et à la nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire dans le cas d'éventuelles vacances avant la 11^e session, conformément aux procédures de sélection et de nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.